Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213502222-20260302-2026020309-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Pleine-Fougères

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
18	13	14

Vote
A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 2 Mars à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Pleine-Fougères s'est réuni en salle du Conseil , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur THÉBAULT Louis, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 25/02/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 25/02/2026.

Présents : M. THÉBAULT Louis, Maire, Mmes : CHAPPÉ Emilie, HIVERT Sylvie, PANNETIER Françoise, PAUTREL Chantal, RONSOUX Nathalie, TRÉCAN Marilyne, MM : BIGUÉ Yann, BORDIER Jean-Yves, BRUNE Didier, CAYRE Damien, ROUSSEL Axel, SORIN Rémi
Excusé(s) ayant donné procuration : M. GUILLOUX Sylvain à M. THÉBAULT Louis
Excusé(s) : Mme HERRY-VRIGNAT Marie-Christine, M. LELOUP Jean-Pierre
Absent(s) : Mme PIGEON Sylvie, M. RONDIN Bruno
A été nommé(e) secrétaire : M. ROUSSEL Axel

2026-02/03-09 – Rue des Riaux : échange parcellaire

Vu la délibération n°4 du 22 avril 2024 autorisant madame Duval à acheter les parcelles AB 373, 375, 376 et 369.
Vu l'acte de vente en date du 04 octobre 2024,

Considérant que pour reconnaître, définir et fixer d'un commun accord et de manière définitive les limites séparatives communes et les points de limites communs entre les parcelles AB 373, 375, 376 et les parcelles AB 182, 190, 194 et 372 un bornage a été effectué en date du 26 février 2025.

Considérant qu'une partie de la parcelle cadastrée section AB n°373 revient à la commune ;

Considérant la nécessité de procéder à un échange de parcelles avec Madame Duval afin de régulariser la situation foncière ;

Monsieur le Maire propose d'approuver l'échange suivant :

- Madame Duval cède une portion de terrain cadastrée section AB n°525, d'une superficie de 1 m² ;

- en contrepartie, la commune cède à madame Duval deux parcelles cadastrées section AB n°520 et n°523, d'une superficie totale de 2 m² ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'échange de parcelles tel que présenté ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à cette opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 03/03/2026

Le Maire
Louis THÉBAULT

Secrétaire de séance
M. ROUSSEL Axel

Publicité des actes de la commune par voie d'affichage le
06/03/2026